



e.p.s.m.d. de l'Aisne

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DEPARTEMENTAL DE L' AISNE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Traitement des boues de la Station d'Épuration de Prémontré pour l'année 2015

MAITRISE D'OUVRAGE :

e.p.s.m.d. de l'Aisne
02320 PREMONTRE
Tél : 03.23.23.66.21.
Fax : 03.23.23.66.07
www.epsmd-aisne.fr

ARTICLE 1 - OBJET du MARCHE

Le présent marché a pour objet le traitement des boues situées dans une benne de 30 m3 en sortie du clarificateur de la station d'épuration de Prémontré. Un descriptif de la station est fourni en annexe (note synthétique relative à la station d'épuration de Prémontré du 24/12/2012).

ARTICLE 2 - DEFINITION DE L'OPERATION

La prestation de traitement des boues comprend :

- Centrifugation et chaulage par unité mobile à réaliser tous les 3 mois (environ 3 tonnes de boue déshydratée à chaque intervention),
- Evacuation des boues pour épandage agricole,
- Réalisation du suivi agronomique réglementaire (analyses de sol et boues, programme prévisionnel, bilan agronomique, registre d'épandage, etc).

Cette prestation devra être réalisée conformément au plan d'épandage de l'e.p.s.m.d. de l'Aisne (cf. dossiers en annexe : étude préalable, dossier de déclaration et dossier annexes 1 à 9).

NB : l'offre devra préciser le prix d'une prestation de centrifugation et chaulage supplémentaire, dans le cas où le rythme d'une fois tous les 3 mois serait insuffisant.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE

Le marché prend effet le 1er février 2015 et s'achèvera le 31 janvier 2016.